



COMPAGNIE BENINOISE DE NAVIGATION MARITIME

CRÉÉE PAR ORDONNANCE N° 74-50 DU 31 JUILLET 1974
REGISTRE DU COMMERCE 3018 B - COTONOU

Transport Maritime - Agence Maritime - Transit - Camionnage - Représentations Diverses

01 Boîte Postale 2032 RP COTONOU

Tél. (229) 21 31 49 87 - 21 31 54 10 - 21 31 27 96 - 21 31 33 30 - 21 31 56 11 - 21 31 32 87
COBENAM - FAX : (229) 21 31 36 42 - 21 31 09 78 - CABLE : COBENAM - COTONOU

Cotonou, le

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

En perspective de la sélection d'un cabinet pour les études de faisabilité commerciale, technique, économique, financière, environnementale et de sécurité d'un projet d'acquisition et d'exploitation d'un navire neuf de transport mixte passagers/marchandises au profit de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM).

Avis N° 530/COBEN/DG/11

Financement : COBENAM

Maître d'ouvrage : COBENAM

1°) Le Directeur Général de la COBENAM lance un avis de manifestation d'intérêt en vue de la sélection d'un cabinet de réputation internationale pour les études de faisabilité commerciale, technique, économique, financière, environnementale et de sécurité d'un projet d'acquisition et d'exploitation d'un navire neuf de transport mixte passagers/marchandises au profit de la compagnie.

Les prestations seront financées par la COBENAM.

2°) La mission du cabinet qui sera définie dans les termes de références portera sur les points ci-après :

- études commerciales : « étude de marché de service de transport de personnes et de marchandises par mer sur le range Cotonou-Libreville-Pointe-Noire ;
- études techniques : définir les caractéristiques du navire approprié pouvant répondre à ce type de transport ;
- études économiques : étudier la rentabilité à court, moyen et long terme du projet ;
- études financières: étude du financement du projet ;
- étude d'impact environnemental ;
- étude de sécurité : étudier toutes les conditions logistiques qui garantissent la sécurité des moyens de transport et des passagers aussi bien à terre qu'en mer.

Le délai d'exécution de la mission est estimé à trois (03) mois.

3°) L'avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets ou groupements de cabinets béninois ou étrangers qui ne sont pas frappés par les dispositions de l'article 68 du code des marchés publics et des délégations de service public en vigueur en République du Bénin.

4°) Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues appuyées d'attestations de bonne fin d'exécution, curricula vitae du personnel clé appuyés des copies légalisées des diplômes et de tous autres documents d'appréciation de compétence jugés utiles etc.). Ils peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5°) Une demande de propositions (DP) sera envoyée aux huit (08) meilleurs cabinets sélectionnés suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) conformément aux procédures définies dans la DP.

6°) Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires, les jours et heures ouvrables, à l'adresse ci-après :

**DIRECTION GENERALE DE LA COMPAGNIE BENINOISE
DE NAVIGATION MARITIME (COBENAM)**

**SITUE A 50M DU MARCHE GANHİ ET EN FACE DE
L'INTENDANCE MILITAIRE**

01 BP 2032 COTONOU

TEL : (229) 21 31 33 30 / 21 31 56 11 / 21 31 24 86 / 21 31 09 79

FAX : (229) 21 31 09 78

7°) Les plis renfermant les manifestations d'intérêt et portant la mention « Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour les études de faisabilité commerciale, technique, économique, financière, environnementale et de sécurité du projet d'acquisition et d'exploitation d'un navire neuf de transport mixte passagers/marchandises au profit de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM) » doivent être déposés en quatre (04) exemplaires (un original et trois copies) au plus tard le 15 février 2012 à 18 heures (heures locales) au Secrétariat Particulier du Directeur Général de la COBENAM, sis à Ganhi Cotonou.

Cotonou, le 19 décembre 2011

**Le Directeur Général
de la COBENAM**



Hadi-Laï LANDOU